

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, Libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Constantinople, 12 décembre.

Bien qu'il n'ait été jusqu'ici question que d'un congé pour lord Redcliff, personne ne doute qu'il ne s'agisse d'un rappel définitif, et l'on désigne déjà pour lui succéder sir H. Bulwer, actuellement membre de la commission de réorganisation des Principautés, ou l'amiral Lyons, qui a longtemps rempli des fonctions diplomatiques, notamment en Grèce, où il a laissé les plus honorables souvenirs.

Les dernières dépêches des Principautés annoncent que les divans *ad hoc* ont terminé leurs travaux, et que la commission internationale avait commencé à s'occuper de son rapport. Je dois vous dire que quelques-uns des vœux de réorganisation intérieure exprimés par les divans *ad hoc* à la fin de leurs délibérations politiques, n'ont pas produit ici une impression très-favorable.

Aussi on s'étonne que l'assemblée moldave, oubliant que sa mission consistait surtout à indiquer les moyens de réorganiser la nation roumaine, afin de la mettre en rapport avec la civilisation européenne, se soit montrée exclusive en matière de religion, au point de vouloir interdire le mariage d'une femme moldave avec un catholique ou un protestant. On lui reproche encore de songer à refuser la naturalisation, après vingt années de séjour dans le pays, aux individus qui ne professeront pas la religion grecque, et à contester le droit de propriété aux étrangers, etc. Il est vrai que l'accueil fait par tous les membres du divan de Jassy aux réclamations des 14 députés paysans, pour demander l'abolition de la corvée seigneuriale, rachète l'anachronisme des vœux dont nous parlons et concorde mieux avec les idées de notre époque.

Sur le rapport du ministre de la guerre, le conseil des ministres a décidé que le corps d'armée d'Anatolie serait réduit de moitié. Cette mesure économique a déjà reçu un commencement d'exécution. On pense qu'elle ne tardera pas à être appliquée au corps d'armée de Roumélie ou d'Europe. Quant à celui d'Arabie, il n'est pas question pour le moment de diminuer son effectif, à cause de l'éloignement

et de l'étendue des provinces où il est appelé à opérer.

Depuis l'arrivée à Constantinople de M. F. de Lesseps, la question du canal de Suez a été remise sur le tapis avec une ardeur incroyable. C'est le principal sujet de toutes les conversations; mais je peux vous donner l'assurance qu'il n'a encore été fait, à ce sujet, aucune démarche auprès du gouvernement.

Le conseil des ministres s'est réuni avant-hier et hier sous la présidence du grand-visir. Dans ces deux séances, il s'est exclusivement occupé de la situation financière, qui devient de plus en plus grave.

Une dépêche télégraphique arrivée ce matin annonce que le paquebot des messageries impériales, le *Pharamond*, a fait naufrage dans le trajet de Varna à Constantinople. L'équipage a été sauvé.

M. Caroll-Spence, ministre des Etats-Unis, a été admis à l'honneur de présenter ses lettres de rappel au sultan. En attendant l'arrivée de son successeur, la légation américaine sera gérée par M. Brown, premier interprète et consul général.

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

LE LEVIATHAN. — Le *Courrier du Havre*, nous donne de curieux détails sur les efforts infructueux des Anglais pour faire marcher ce géant. Il nous apprend en outre qu'un ingénieur de Liverpool se propose de construire un second navire tellement colossal, que le *Leviathan* n'en serait plus que le canot. Nous citons textuellement :

Les journaux anglais qui nous arrivent cette après-midi annoncent qu'une nouvelle tentative, aussi infructueuse que les précédentes, a été faite avant-hier pour le lancement du *Leviathan*. Les presses hydrauliques se sont brisées, ainsi que la grande chaîne. A haute mer, il y avait près de 4 pieds d'eau sous la quille : « Malheureusement, dit le *Globe* avec un sérieux imperturbable, c'était l'heure du dîner. » Entre ces deux opérations importantes, il n'y avait pas à hésiter : les ouvriers

sont allés prendre leur repas, et l'ouvrage a été abandonné.

Tandis que le *Leviathan* reste beaucoup plus immobile qu'un roc sur les rails destinés à le conduire à l'eau et défie la puissance des engins les plus irrésistibles, se refusant obstinément à avancer d'un pouce vers cet élément sur lequel il doit parcourir, dit-on, 20 milles à l'heure, voilà qu'à Liverpool on travaille activement aux plans et devis d'un autre navire *Mammoth* ou *Mastodonte*, auquel le *Leviathan* pourra servir de grand canot. Voici à ce sujet quelques renseignements que nous trouvons dans une lettre qui nous est adressée de Londres :

« La curiosité anxieuse, l'intérêt ardent qui s'étaient attachés à la destinée du *Leviathan*, semblent diminuer à mesure qu'augmentent les difficultés de lancement du monstrueux navire. Les journaux anglais constataient la semaine dernière que le nombre des curieux accourant à Milwall, si considérable lors de la première tentative, l'est de moins en moins à chaque nouvelle expérience. L'imprévu et le grandiose de l'entreprise ont exercé sur les masses une attraction puissante; mais cet intérêt ne pouvait se soutenir qu'à la condition d'un succès immédiat. Or, le *Leviathan* n'ayant pas été lancé samedi dernier, jour que l'on disait irrévocablement fixé, pas plus que le 3 novembre et le 2 décembre, la corde trop tendue s'est brisée, et à l'admiration a succédé une espèce d'indifférence.

« Les sommes fabuleuses dépensées rien qu'en mécanisme et en main-d'œuvre pour amener si lentement le colossal navire vers la rivière faisaient, l'autre jour, pousser au *Times* un cri d'alarme. L'influent journal se demandait avec cette liberté d'induction qui caractérise la presse anglaise, si la construction du *Leviathan* n'était pas une affaire d'amour-propre plutôt que d'intérêt commercial et maritime et si les ingénieurs ne s'étaient pas plu à créer des difficultés pour avoir l'honneur de les surmonter.

« Sans se rendre solidaire de ces appréciations, et sans vouloir en aucune manière prédire au *Leviathan* un sort funeste, il serait donc prudent d'attendre le résultat avant de chanter la victoire. I

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

Carmagnola ne laissa rien paraître sur son visage, parcourut rapidement de l'œil quelques indications stratégiques tracées sur le papier qu'il avait devant lui, puis rompant brusquement le silence :

— Messieurs, dit-il, nous nous battons demain. — Eh quoi ! s'écria Orsini, à qui le rouge monta au visage, malgré nos observations? — Contre l'avis de tout le monde ! observa doucement le prince de Mantoue. — Et quand cela serait ? intervint enfin le procureur Ugo Simonetta, qui jusqu'alors avait gardé le silence, qu'y a-t-il donc là qui vous doive surprendre ? Faut-il donc, pour qu'une entreprise réussisse, qu'elle ait, au préalable, passé par le crible de dix cerveaux différents ? Et cette entreprise devrait-elle être jugée mauvaise par cela seul qu'elle n'obtiendrait point l'approbation de ceux qui ne l'ont point conçue ? Détrompez-vous, Messieurs ; les volontés fermes accomplissent seules les grandes choses, et l'unité dans le commandement est la meilleure garantie du succès. Or, qui donc commande ici, et, ce qui vaut mieux encore, qui est le plus digne de commander ? N'est-ce point le comte de Carmagnola ? Qui

donc a enlevé à notre implacable ennemi, Montechiaro, Orzi, Pontoglio et les huit châteaux-forts de Brescia ? Qui donc, en précipitant Visconti de l'incroyable degré de grandeur où il l'avait élevé d'abord, a su faire à la république de Venise un magnifique piédestal de toutes les ruines de cet orgueil brisé ? N'est-ce pas lui, toujours lui ?... Croyez-moi, la force de l'étendard est dans le drapeau, non dans la hampe. C'est la couleur qui flotte au front d'une armée qui la rend impuissante ou invincible, car cette couleur est celle d'un général, d'un chef, d'un homme enfin, et par cet homme, selon qu'il est marqué du signe fatal ou du sceau divin, on est fort ou on est faible, on triomphe ou on est vaincu. Est-ce Angelo de la Pergola, est-ce Sforza, sont-ce leurs soldats mêmes qui vous inquiètent ? Sans doute, de tels capitaines, de tels soldats, ont pu être redoutables quand Francesco Carmagnola marchait à leur tête. Il est avec nous maintenant... que craignez-vous ?

Le procureur avait de petits yeux gris, brillants, enfoncés fort avant dans l'orbite, et qui dardaient de ces rayons aigus dont il est si difficile d'éviter l'action pénétrante. Il chercha à démêler dans la physionomie du comte l'effet que venait de produire sur lui une péroraison aussi flatteuse. Cette physionomie, habituellement sévère et froide, lui parut ce soir-là plus inanimée que le marbre. Le fait est que Carmagnola était à peu près aussi insensible à l'éloge qu'au blâme, et qu'une

longue habitude du commandement le mettait au-dessus des petites faiblesses d'amour-propre, qui sont quelquefois si fatales aux hommes les plus distingués.

Quand Simonetta eut fini de parler, le prince de Mantoue protesta de son entière confiance dans Carmagnola, et Francesco Orsini, quoi que son orgueil en pût souffrir, articula avec effort la même assurance. Tous deux crurent néanmoins devoir maintenir leur opinion. Le prince de Camerino appuya même la sienne d'un dernier argument.

— Les dernières pluies, dit-il, ont tellement détrempé le sol, déjà si humide par lui-même, qu'il serait presque impossible à un homme de s'aventurer dans les marécages qui environnent le camp sans y risquer sa vie. Réfléchissez, comte, et si ce n'est la peur d'un échec qui vous retient, que ce soit au moins la crainte d'exposer inutilement la vie de nos soldats.

Carmagnola sembla se recueillir un moment, et une anxiété visible se dessina sur tous les visages :

— Je vous remercie, dit-il enfin après quelques minutes de silence, des excellents avis que vous avez cru devoir me donner. Mais aucune des raisons que j'ai entendues ne me paraît de nature à modifier mes projets. Ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure, Messieurs, nous nous battons demain.

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton qui n'admettait point de réplique.

ya cependant des esprits confiants qui n'éprouvent pas le moindre doute, et se représentent déjà le colosse voguant majestueusement sur les flots de l'Océan. Bien plus, de ce nouveau point de vue, ce qui, tout-à-l'heure était presque un miracle, ne semble maintenant que chose fort ordinaire et facile à surpasser. Il paraît, en effet, qu'il est question de construire un navire plus grand que le *Leviathan*, un navire après lequel ce géant ne paraîtrait plus qu'un nain.

« Le nouveau et monstrueux navire, dit le *New-York Times*, serait pour les habitants de New-York d'une importance toute spéciale. Avec un tonnage supérieur de 800 tonneaux à celui du *Leviathan*, il aurait une vitesse plus grande et un moindre tirant d'eau. C'est un ingénieur de Liverpool, M. Clare, qui a proposé de construire un steamer en fer, à hélice et à roues, long de 1.000 pieds, ayant 70 pieds de bau, et seulement 30 pieds de hauteur du pont à la quille. Il serait à fond entièrement plat, et de forme à peu près rectangulaire. Son tonnage serait de 30.000 tonneaux, et son tirant d'eau serait nonobstant si faible, qu'il pourrait entrer dans le chenal de New-York, par la passe de Sandy-Hook. On assure que le projet de M. Clare a reçu l'approbation du gouvernement anglais, et que, si le premier voyage du *Leviathan* est heureux, une tentative serait faite pour construire un autre navire moustré sur les plans de cet ingénieur.

« Ce n'est pas là une fantaisie éclose dans les colonnes d'un de nos confrères américains: la forme et les dimensions du navire, le nom de l'ingénieur sont indiqués; on ajoute même que M. Clare a déjà exposé un modèle de la futor géant maritime, et que les hommes de science l'examinent attentivement. Tout est donc pour le mieux, rien n'empêche même de se figurer le *Leviathan* comme le premier terme d'une progression indéfinie. A cela il y a seulement une petite condition: c'est que le premier voyage du *Leviathan* sera heureux; mais, en attendant, il n'en est pas moins encore sur les chantiers de Mill-wall, d'où les partisans du projet de M. Clare devraient bien trouver le moyen de l'en faire sortir au plus vite. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 24 décembre. — La *Correspondance autrichienne* annonce que d'après des nouvelles de Dalmatie, du 23, quatre mille chrétiens ont été attaqués par les Turcs, près de Trébigne: le combat a été sanglant, mais on n'en connaît pas encore le résultat.

Londres, 23 décembre. — Dans les journées des 16 et 17 novembre, à Lucknow, il y avait eu parmi les officiers 3 tués et 31 blessés; sir Colin Campbell a été légèrement blessé.

Plusieurs des membres de la famille royale de Delhi ont été exécutés.

Le *Times* dit que le gouvernement anglais a reçu la nouvelle de la délivrance de Lucknow. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Les réunions ont généralement beaucoup d'attrait; on y ouvre naïvement et, pour ainsi dire, malgré soi, son esprit et son cœur: elles sont comme une extension de la famille, parce qu'elles n'ont lieu ordinairement qu'entre personnes qui, par origine, par position et par éducation, ont une disposition naturelle à se voir. Elles entretiennent une sorte de sympathie entre les différentes familles, et,

Habités, malgré leurs velléités de révolte, à plier sous cette volonté de fer, les généraux s'inclinèrent en signe d'obéissance, et sortirent à pas lents.

Ugo Simonetta s'inclina plus bas que les autres et se retira le dernier.

Carmagnola, demeuré seul, acheva de tracer sur le papier son plan de bataille. Au bout d'une heure environ, il appela Bramante. Bramante parut.

— Tu es prêt? — Oui, général. — Que tiens-tu à la main? — Deux choses, général, qui, je crois, ne nous seront pas inutiles. Un falot, d'abord.... Oh! soyez tranquille, il ne nous trahira pas. Il s'ouvre et se ferme à volonté!... Et puis le bâton qui nous servira à éviter les fonds humides et bourbeux. Vous savez que, l'autre nuit, au milieu de notre excursion dans cet agréable pays des grenouilles, nous avons été réduits, pour nous guider, à couper une misérable branche de roseau. Celle-ci est en bois de houx. — C'est bien, partons.

Il était une heure après minuit, et l'ombre était devenue moins épaisse.

Carmagnola et son fidèle Bramante franchirent les diverses lignes du camp, s'engagèrent dans la plaine et eurent bientôt gagné les marais, qu'ils visitèrent une dernière fois en détail et avec une scrupuleuse attention.

(La suite au prochain numéro.)

à ce point de vue surtout, elles sont véritablement bonnes et utiles.

Si donc, on étend le cercle de ces réunions, si, sans considérer la fortune et la naissance, on ne tient compte que de l'éducation, les relations dont nous venons de parler, prennent plus de développement, les sympathies se multiplient, la famille s'agrandit. De là, avantages sociaux incontestables.

Mais ce ne sont pas les seuls. Ces réunions sont surtout utiles à la jeunesse. Elles façonnent les jeunes gens, car, — soit dit sans flatterie, — c'est à l'école des dames qu'ils apprennent cette courtoisie, caractère particulier à notre nation, et qui, chez l'étranger, fait préférer un Français à tous autres. Disons encore, pour être vrai, que les jeunes personnes elles-mêmes, gagnent aussi à ces réunions; si bonnes, si décentes qu'elles soient déjà, elles apprennent à mettre plus de réserve dans leurs rapports, plus de pudeur dans leur maintien.

La Société philharmonique de notre ville, établie dans ces vues et sur ces principes, est donc une bien grande et bien heureuse idée. Nous ne pourrions trop rendre d'actions de grâces aux organisateurs de ces fêtes. Et, sans parler du zèle et du dévouement qu'ils déploient, chaque jour, au service de cette œuvre, remercions-les d'avoir si utilement travaillé à la prospérité morale de notre ville, en même temps qu'ils ont inspiré à notre jeunesse le goût du beau qui, selon la belle pensée de Chateaubriand, fait toujours aimer le vrai.

Qu'ils veuillent bien continuer leur œuvre. Leur amour des arts et de l'étude enfantera des imitateurs. Notre jeunesse sera fière d'égaliser ses modè-

les, et, en même temps qu'elle trouvera une sauvegarde dans l'étude, elle verra s'ouvrir devant elle un avenir plus riant, dont elle sera heureuse de leur attribuer le bienfait.

Ces avantages et ces espérances, qui donc ne les a pas déjà entrevus dans la belle soirée de mercredi. Rarement nous avons vu aussi nombreuse, aussi brillante réunion: la salle était comble. La sympathie la plus entière est acquise à l'œuvre; son avenir est à jamais assuré. Le programme a été si bien rempli!

Sans parler du talent musical des personnes déjà connues, qui n'a été heureusement impressionné en entendant ces belles ouvertures jouées avec une justesse, une précision d'autant plus remarquables que tout le monde sait qu'elles présentent de grandes difficultés d'exécution.

Eh! si nous pouvions dire un mot des *solo*, des airs accompagnés et des chœurs! Mais citer des noms propres serait une inconvenance; il nous suffira de rappeler ces hurrahs d'applaudissements, plusieurs fois répétés: n'ont-ils pas témoigné de l'admiration de tous, plus et mieux que ne feraient nos paroles.

Ces impressions ne sont pas seulement les nôtres, ce sont celles de tout l'auditoire. Chacun, en quittant la salle, a emporté le doux souvenir d'une belle soirée, et l'espérance de plus belles encore, parce que désormais tous les exécutants, rivalisant de zèle, apporteront, avec de nouvelles études, de nobles inspirations puisées aux leçons des intelligents directeurs de ces réunions.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. CODET.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Novembre 1857.

TAXE DES LETTRES.

Le prix du port des lettres circulant dans l'intérieur de l'Empire est réglé par les tarifs ci-après.

1 ^{er} TARIF.			2 ^o TARIF.		
TAXE DES LETTRES DE DIRECTION DE POSTE A DIRECTION DE POSTE,			TAXE DES LETTRES D'UNE DIRECTION DE POSTE pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.		
INDICATION DU POIDS.	LETTRES		INDICATION DU POIDS.	LETTRES	
	affranchies.	non affranchies.		affranchies et non affranchies.	fr. c.
Au-dessous de 7 gr. 1/2 jusqu'à 7 gr. 1/2 inclus	0 20	0 30	Jusqu'à 7 gr. 1/2 exclusivement.	0 10	
Au-dessus de 7 gr. 1/2 jusqu'à 15 gr. inclusivement.	0 40	0 60	De 7 gr. 1/2 à 15 exclusivement.	0 20	
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.	0 80	1 20	De 15 <i>idem</i> à 30 <i>idem</i>	0 30	
Au-dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement.	1 60	2 40	De 30 <i>idem</i> à 60 <i>idem</i>	0 40	
Au-dessus de 200 gr. jusqu'à 300 gr. inclusivement.	2 40	3 60	De 60 <i>idem</i> à 90 <i>idem</i>	0 50	
Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 centimes en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non affranchissement.			Et ainsi de suite, en ajoutant 10 centimes par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant		
3 ^o TARIF.			4 ^o TARIF.		
TAXE DES LETTRES D'UNE VILLE POUR LA MÊME VILLE (Paris excepté).			TAXE DES LETTRES DE PARIS POUR PARIS ET POUR LES 16 BUREAUX compris dans l'enceinte des fortifications (*) et réciproquement de ces 16 bureaux pour Paris et entre eux.		
INDICATION DU POIDS.	LETTRES		INDICATION DU POIDS.	LETTRES	
	affranchies et non affranchies.	fr. c.		affranchies.	non affranchies.
Jusqu'à 15 grammes exclusivement.	0 10		Jusqu'à 15 grammes exclusivement.	0 10	0 15
De 15 gram. à 30 <i>idem</i> .	0 20		De 15 gram. à 30 <i>idem</i>	0 20	0 25
De 30 <i>idem</i> à 60 <i>idem</i> .	0 30		De 30 <i>idem</i> à 60 <i>idem</i>	0 30	0 35
De 60 <i>idem</i> à 90 <i>idem</i> .	0 40		De 60 <i>idem</i> à 90 <i>idem</i>	0 40	0 45
De 90 <i>idem</i> à 120 <i>idem</i>	0 50		De 90 <i>idem</i> à 120 <i>idem</i>	0 50	0 55
Et ainsi de suite, en ajoutant 10 centimes par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.			Et ainsi de suite, en ajoutant 10 centimes par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes pour les lettres affranchies ou non affranchies.		
(*) Ces bureaux sont: Auteuil, Batignolles, Belleville-lès-Paris, Bercy, la Chapelle-Saint-Denis, Charonne, Grenelle, Ivry-sur-Seine, la Maison-Blanche, Montmartre, Montrouge, Passy-lès-Paris, Saint-Mandé, les Ternes, Vaugirard et la Villette.					

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction (1^{er} tarif), lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaire français à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées.

Les lettres pour les colonies françaises peuvent être expédiées affranchies ou non affranchies par les navires de commerce français partant de ports de France; la taxe est celle des lettres échangées entre les bureaux de poste de l'Empire, plus un droit de 10 centimes pour voie de mer. Les lettres des ou pour les militaires et marine sont exemptes de ce droit.

Les lettres pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, le Sénégal, Gorée et les îles Saint-Pierre et Miquelon, peuvent aussi être expédiées par la voie anglaise, avec ou sans affranchissement; elles paient, jusqu'à 7 grammes 1/2 inclusivement: les lettres affranchies 50 centimes; celles non affranchies 60 centimes. Les lettres pour les établissements français dans l'Inde peuvent être expédiées par la voie de Suez, avec ou sans affranchissement; elles paient: les lettres affranchies, 60 centimes, celles non affranchies, 70 centimes.

Les lettres pour la Réunion, Mayotte et dépendances et Sainte-Marie de Madagascar, peuvent être expédiées, avec ou sans affranchissement, tant par la voie d'Angleterre que par la voie de Suez. Les lettres affranchies sont passibles d'une taxe de 50 centimes jusqu'à 7 grammes 1/2 inclusivement, et les lettres non-affranchies d'une taxe de 60 centimes aussi jusqu'à 7 grammes 1/2. Sont dirigées par l'Angleterre les lettres qui portent ces mots: Voie d'Angleterre, et par Suez, celles qui portent sur l'adresse les mots: Voie de Suez.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de

poste; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des Postes.

Tarif des circulaires, papiers de commerce, etc.

1^o Les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants, avec ou sans échantillons, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, et en général tous les imprimés autres que les journaux ou recueils périodiques, et dont l'expédition a lieu sous bande, sont tarifés ainsi qu'il suit:

5 gr. et au-dessous, 1 c.; au-dessus de 5 gr. à 10 gr. 2 c.; de 10 à 15, 3 c.; de 15 à 20, 4 c.; de 20 à 25, 5 c.; de 25 à 30, 6 c.; de 30 à 35, 7 c.; de 35 à 40, 8 c.; de 40 à 45, 9 c.; de 45 à 50, 10 c.; de 50 à 100, 10 c.; de 100 à 110, 11 c.; de 110 à 120, 12 c.; de 120 à 130, 13 c.; de 130 à 140, 14 c.; de 140 à 150, 15 c.; de 150 à 160, 16 c.; de 160 à 170, 17 c.; de 170 à 180, 18 c.; de 180 à 190, 19 c.; de 190 à 200, 20 c.; 300 gr., 30 c.; 400 gr., 40 c.; 500 gr., 50 c.; 600 gr., 60 c.; 700 gr., 70 c.; 800 gr., 80 c.; 900 gr., 90 c.; 1,000 gr. (1 kilog.), 1 fr.; 2,000 gr. (2 kilog.), 2 fr.; 3,000 (3 kilog.), 3 fr.

2^o Papiers de commerce ou d'affaires. (Sont particulièrement considérés comme paquets d'affaires les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture, les différents documents de services des compagnies d'assurances, les copies ou extraits d'actes sous-seing privé écrits sur papier timbré ou non timbré, les partitions ou feuilles manuscrites de musique, et généralement toutes les pièces qui n'ont pas le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle).

De 500 gr. et au-dessous, 50 c.; de 500 à 510, 51 c.; de 510 à 520, 52 c.; de 520 à 530, 53 c.; de 530 à 540, 54 c.; de 540 à 550, 55 c.; de 550 à 560, 56 c.; de 560 à 570, 57 c.; de 570 à 580, 58 c.; de 580 à 590, 59 c.; de 590 à 600, 60 c.; 700 gr., 70 c.; 800 gr., 80 c.; 900 gr., 90 c.; 1,000 gr. (1 kil.), 1 fr.; 2,000 gr. (2 kilog.), 2 fr.; 3,000 gr. (3 kil.), 3 fr.

3^o Avis de naissance, mariages ou décès, pros-

pectus ou catalogues, circulaires, prix-courants et avis divers expédiés sous forme de lettres sous enveloppes ouvertes d'un côté, cartes de visites sous enveloppes non fermées. (La même enveloppe peut contenir deux cartes sans augmentation de port.)

Hors de l'arrondissement du bureau: 10 gr. et au-dessus, 10 c.; de 10 à 20 gr., 20 c.; de 20 à 30 gr., 30 c.; de 30 à 40 gr., 40 c.; de 40 à 50 gr., 50 c.; de 50 à 60 gr., 60 c.; de 60 à 70 gr., 70 c.; de 70 à 80 gr., 80 c.

Dans l'arrondissement du bureau: 10 gr. et au-dessous, 5 c.; de 10 à 20 gr., 10 c.; de 20 à 30 gr., 15 c.; de 30 à 40 gr., 20 c.; de 40 à 50 gr., 25 c.; de 50 à 60 gr., 30 c.; de 60 à 70 gr., 35 c.; de 70 à 80 gr., 40 c.

ACHETER, GARDER OU VENDRE, tel est le problème qu'a constamment à résoudre tout capitaliste possédant des rentes sur l'Etat, des actions de chemins de fer ou des actions industrielles. — Les personnes qui habitent les départements, et qui ne sont pas constamment en rapport avec des boursiers, ne peuvent faire mieux, pour étudier cette question sans cesse renaissante, que de consulter l'Almanach de la Bourse qui vient de paraître. Cet almanach leur montrera le piège à éviter, le bon chemin à suivre; en un mot nous pouvons affirmer que la Bourse n'a plus de mystères pour celui qui lit chaque année l'Almanach de la Bourse. (726)

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 67 35.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 92 30

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable. — Un MORCEAU DE TERRE LABOURABLE, dans la pièce de l'Oiselle, commune de Villebernier, joignant au nord et au couchant M. Ratonis, au midi un chemin, et au levant MM. Bergean et Coulon; il contient 53 ares 65 centiares. (727)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi 28 décembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez les époux Antier, aubergistes et marchands d'huîtres, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, à la vente publique aux enchères de leur mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, rideaux, armoires, commodes, tables, pendule, bureau, table à ouvrage, balances, comptoirs, vin en bouteilles, bouteilles et fûts vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A AFFERMER

Pour neuf années, à partir du 25 mars 1859,

UNE BONNE PROPRIÉTÉ,

Consistant en de vastes bâtiments d'exploitation, terres, prés et vignes, d'une contenance de 36 hectares environ, sise en les communes de Méron et de Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e POYNOR, notaire à Montreuil-Bellay. (723)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN MORCEAU DE VIGNE, Contenant 55 ares,

Situé au clos Dinan ou Vau-Langlais, commune de Bagneux, joignant au midi le sieur Tempier, au couchant le sieur Lebrun, au nord M^{me} veuve Vételay.

L'adjudication s'en fera le dimanche 24 janvier 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

S'adresser à M. DELAUNAY-VALIENNE, propriétaire à Saumur, ou audit M^e DUTERME. (697)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 10 janvier 1858, à midi, DEUX

PIÈCES DE TERRE LABOURABLE

Situées au canton du Gué-d'Arcis, Commune de St-Martin-de-la-Place; La première, appelée les Sasserries, contient 1 hectare 59 ares 44 centiares, et joint MM. Abelard, Marquet, Le-comte et un chemin; — La deuxième, au lieu dit le Froc, contient 55 ares, et joint au midi M. Riom, et au couchant un chemin. — La première de ces deux pièces pourra être divisée.

Pour traiter, avant l'adjudication, s'adresser à M. PIERRE, à Saumur, rue Royale. (700)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, à l'angle de la rue Pavée et de la rue du Temple, et deux maisons y joignant, même rue du Temple.

S'adresser audit notaire. (686)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable, en totalité ou par lots, UN

JARDIN AVEC MAISON et SERVITUDES

appropriées au jardinage,

Situés au canton du Pont-Fouchard, route et commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une superficie d'environ un hectare.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve BERU, sur les lieux, à ses enfants, ou à M^e CLOUARD. (702)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 janvier 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

LES PRÉS

Ci-après désignés,

Situés commune de Villebernier, dépendant de la succession de madame veuve MINIER, de Paris.

1^o Un pré, nommé le pré du Marais-Guény, contenant 1 hectare 50 ares 21 centiares.

2^o Un pré, nommé la prée des Asnières, contenant 9 hectares 21 ares 37 centiares.

Ce pré pourra être divisé en trois lots:

L'un de 2 hectares 88 ares 80 centiares;

Un autre de 2 hectares 60 ares 18 centiares;

Et le troisième de 3 hectares 72 ares 39 centiares.

3^o Un pré, situé au même lieu, contenant 71 ares 22 centiares.

4^o Et un autre pré, situé au même lieu, contenant 40 ares 76 centiares.

S'adresser audit M^e DUTERME, notaire à Saumur. (669)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

PAR TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

LES BIENS

Dépendant de la succession de M. THOREAU de la MARTINIÈRE, Situés communes de Distré, Bagneux et Rou-Marson.

Les bâtiments d'exploitation sont situés au village de Pocé, commune de Distré.

S'adresser à M^{me} THOREAU de la MARTINIÈRE, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. (710)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPREL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

Par adjudication,

En totalité ou en détail,

Le dimanche 27 décembre 1857, à midi, En la salle de la Mairie de Villebernier,

LA FERME DES NONNES,

Située commune de Villebernier, Contenant environ quatre hectares, Exploitée par le sieur Dolivet.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements audit notaire. (683)

A VENDRE

LA FERME

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 153, autrefois occupée par M. Bou-tault, boulanger.

Cette maison, d'une grande profondeur, est composée au rez-de-chaussée, de boutique et salon sur le quai, arrière-boutique, vaste magasin dominant sur une cour commune, latrines, communauté à la pompe, caves sous toute la maison;

Au premier et au deuxième étage, plusieurs appartements sur le devant et sur le derrière;

Plusieurs chambres au troisième étage;

Vastes greniers sur le tout; Au-dessus du magasin, trois étages de vastes chambres pouvant servir elles-mêmes de magasins.

Cette maison est susceptible d'être fractionnée en plusieurs locations.

L'adjudication s'en fera le lundi 11 janvier 1858, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

S'adresser, pour voir la maison, à M. FOUQUES, demeurant à côté, sur le quai, dépositaire des clefs. (685)

A VENDRE

A l'Amiable,

Le dimanche 3 janvier 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

LES RENTES

CI-APRÈS,

Appartenant aux héritiers de M^{lle} Catherine VERGONDY, qui se trouveront tous réunis au lieu, jour et heure ci-dessus indiqués, pour traiter desdites rentes.

Rentes en Froment.

1° Trois hectolitres 81 litres 90 centilitres, payables à Saumur, le 23 septembre.	3 81 90
2° Cinquante litres payables à Montreuil, le 29 septembre	» 50 »
3° Cinquante litres payables le 29 septembre	» 50 »
4° Trente-sept litres 50 centilitres, payables le 29 septembre	» 37 50
Total	5 19 40

Rentes en Méteil.

1° Quatre-vingts litres, payables le 29 septembre ..	» 80 »
2° Un hectolitre 30 litres 75 centilitres, payables le 29 septembre	1 30 75
Total	2 10 75

Rentes en Argent.

1° 29 francs 63 centimes, payables le 1^{er} novembre.
2° 8 francs 88 centimes, plus 2 chapons, 2 poulets et 2 journées, payables le 29 septembre.
S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e DUTERME, notaire à Saumur. (707)

A VENDRE

Un très-beau BILLARD tout neuf.

S'adresser chez M. NANCEUX-MONESTE, rue de la Comédie. (682)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 27 décembre 1857, à l'heure de midi,

LES BIENS IMMEUBLES

Ci-après, appartenant à M^{me} veuve de Lamartinière.

1° Un morceau de vigne, situé aux Zelettes, commune de Varrains, contenant 1 hectare 27 ares 50 centiares, joignant au levant M. Huard, au couchant Sanzay et autres, au nord Gilbert, Dubeau et autres, au midi Mollay et autres.

Ce morceau de vigne sera divisé en six lots.

2° Le morceau de terre et vigne des Coquaux, contenant 16 ares 50 centiares, situé dans la commune de Dampierre, et joignant au midi Mollay, au nord Mollay, Legrand et autres, au couchant un sentier.

3° Un autre morceau de vigne, au même lieu des Coquaux, contenant 31 ares 63 centiares, joignant au levant le sentier, au midi M. Cousineau, au nord Pimot-Bulleau et autres.

4° Le Clos-de-Midi, situé dans la commune de Varrains, contenant 2 hectares 29 ares 50 centiares, et joignant au levant Sanzay et autres, au midi le chemin des Moulins, au couchant le chemin de Chaintres, au nord le chemin de la Haye-Dampierre.

Ce clos sera divisé en onze lots, savoir : cinq dans la partie du levant, et six dans la partie du couchant.

On pourra traiter avant l'adjudication, en s'adressant à M^{me} de Lamartinière. (666)

A VENDRE

UN PETIT JARDIN,

Situé à Saumur, rue des Boires, Contenant environ 2 ares, joignant au midi M. Menier, confiseur, d'autre côté M. Garnier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (667)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT. (712)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

BLANDIN,

Commissionnaire, rue de la Fidélité, n° 2,

Se charge de toutes commissions à la ville et à la campagne; fait les déménagements, etc. (709)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DE

Diverses fournitures pour l'arçonnerie et la maréchalerie de l'Ecole impériale de cavalerie.

Le mardi 29 décembre 1857, à une heure du soir, à l'atelier d'arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après :

1° Charbon de terre, nécessaire à l'arçonnerie et à la maréchalerie,

2° Fer neuf } nécessaires à la maréchalerie,

3° Fer en verge } nécessaires à la maréchalerie,

4° Matières et outils, nécessaires à l'outillage de l'arçonnerie,

5° Bois de chauffage, nécessaire à l'arçonnerie,

L'adjudication aura lieu sur un rabais de tant pour 0/0 sur l'ensemble des prix du bordereau annexé au cahier des charges.

Le cahier des charges et le bordereau dont il s'agit sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Le Sous-Intendant militaire, BROU.

Année 1858.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

50 centimes.

ALMANACH

DE LA BOURSE

POUR 1858 (3^e ANNÉE).

CONTENANT

LES DÉTAILS SUR LES FONDS PUBLICS, CHEMINS DE FER, ACTIONS INDUSTRIELLES, ETC.

PRINCIPAUX CHAPITRES.

BOURSES DES DÉPARTEMENTS

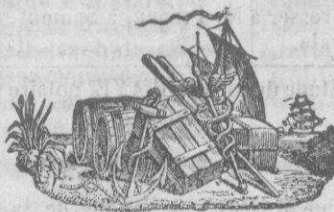
HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DES INDES

L'ISTHME DE SUEZ

OU HISTOIRE D'UN CANAL A FAIRE.

LAW ET SON SYSTÈME

RENDEMENT DE LA CALIFORNIE



1 joli volume de 160 pages.

PRIX : 50 CENTIMES.

PRINCIPAUX CHAPITRES.

LES CHEMINS DE FER MILITAIRES

BARÈME DES DROITS DE COURTAGE Présentant la solution de 7,680 opérations différentes.

PARTIE LITTÉRAIRE.

PHILOSOPHIE DE LA BOURSE

Par PIERRE BERNARD.

LA CISALE ET LA FOURMI

Fable satyrique.

Se trouve à Saumur chez tous les libraires; et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 3.

Autres Almanachs en vente : ALMANACH DE NAPOLEON, pour 1858, 10^e année. Avec gravures. 50 centimes. — ALMANACH MUSICAL, 5^e année. Contenant des morceaux de musique pour piano, portraits et biographies des musiciens célèbres. Petit album doré sur tranche. — 50 centimes. (725)

OUVERTURE DES MAGASINS

D'ÉTRENNES DE POLTI FRÈRES

Rue Royale, 7, à TOURS.

Maison spéciale de Bijouterie (PARURES POUR MARIAGE), Orfèvrerie, Horlogerie, Bronze d'art, etc., etc.

(724)